

Type de milieux applicable

T4.3

Lotissement		Minimum	Maximum
A	Largeur d'un lot (m)		
	Isolé		
	Jumelé		
	Contigu		
B	Superficie d'un lot (m ²)		
	Isolé		
	Jumelé		
	Contigu		
Implantation d'un bâtiment		Minimum	Maximum
A	Marge avant (m)		
B	Marge avant secondaire (m)		
C	Marge latérale (m)		
D	Marge arrière (m)		
E	Front bâti sur rue (%)		
F	Emprise au sol du bâtiment (%)		
	Type de structure		
	Habitation (H1) - 1 logement		
	Habitation (H1) - 2 ou 3 logements		
	Habitation (H1) - 4 logements ou plus		
	Habitation collective (H2)		
	Habitation de chambres (H3)		
	Maison mobile (H4)		
	Autre usage		
Implantation d'un bâtiment agricole		Minimum	Maximum
A	Marge avant (m)		
B	Marge avant secondaire (m)		
C	Marge latérale (m)		
D	Marge arrière (m)		
	Marge de recul d'une ligne de terrain adjacente à un type de milieux de catégorie T2, T3, T4 T5 ou T6 (m)		
Architecture d'un bâtiment		Minimum	Maximum
A	Largeur d'un bâtiment (m)		
	Isolé		
	Jumelé		
	Contigu		
B	Superficie de plancher (m ²)		
C	Nombre d'étages		4
D	Hauteur d'un bâtiment (m)		13,1
E	Hauteur d'un étage de rez-de-chaussée (m)		
F	Hauteur du plancher du rez-de-chaussée (m)		
	Sans distinction selon l'usage		2,2
	Habitation (H)		
	Autre usage		
G	Plan angulaire (degré)		
H	Largeur d'un plan de façade principale (m)		
I	Ouverture d'une façade principale au rez-de-chaussée (%)		
	Sans distinction selon l'usage		
	Habitation (H)		
	Autre usage		
J	Ouverture d'une façade principale aux autres étages (%)		
K	Largeur d'une façade aveugle au rez-de-chaussée (m)		

Architecture d'un bâtiment (suite)

		Type	
Matériaux de revêtement autorisés		Minimum	Maximum
L	Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)		
M	Hauteur d'une porte de garage (m)		
N	Superficie de plancher des étages supérieurs à 24 m ²		
O	Retrait avant des étages (m)		
	Hauteur entre 10 m et 24 m		
P	Marge latérale et arrière des étages (m)		
	Hauteur supérieure à 12 m		
	Hauteur supérieure à 24 m		
Q	Distance entre des parties de bâtiment de grande hauteur d'un même bâtiment (m)		

Aménagement d'un terrain		Minimum	Maximum
A	Proportion d'un terrain en surface végétale (%)		
B	Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale (%)		
C	Proportion d'un terrain en surface carrossable (%)		
	Bande tampon	Type de milieux adjacent	
	A		
	B		
	C		
	D		
	E		
	F		
	G		

		Type
Entreposage extérieur autorisé		
Étalage extérieur autorisé		

Stationnement

		Cour avant	Cour avant secondaire	Cour latérale	Cour arrière
Emplacement d'une aire de stationnement					
Emplacement d'une aire de chargement et de déchargement					
		Minimum	Maximum		
A	Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale (%)				
B	Largeur de l'entrée charretière (m)				
	Nombre minimum de cases - Usage principal de la catégorie d'usages « Habitation (H) »	Minimum			
	Par logement				
	Par chambre				
	Pour visiteur (bat. de 10 log. ou ch. et plus)				
	Usage additionnel à un usage de la catégorie d'usages « Habitation (H) »				
	Nombre minimum de cases - Autre usage				
	Usage principal				
	Usage additionnel				
	Aire principale de rassemblement				

Utilisation des cours et des toits

Utilisation des cours et des toits autorisée		Type	
Bâtiment sans distinction			
Habitation de 1 à 3 étages			
Autre bâtiment			
		Minimum	Maximum
A	Emprise au sol de l'ensemble des bâtiments accessoires (%)		
C	Hauteur d'une porte de garage d'un bâtiment accessoire (m)		

T4.3-1847	
Affichage	Type
A Affichage autorisé	
Usages et densité d'occupation	
Usage spécifiquement autorisé	

.....

Usage spécifiquement prohibé

Autres dispositions particulières	
Article 1861	
Article 1923.2	

.....

Type de milieux applicable

T4.3

Lotissement		Minimum	Maximum
A	Largeur d'un lot (m)		
	Isolé		
	Jumelé		
	Contigu		
B	Superficie d'un lot (m ²)		
	Isolé		
	Jumelé		
	Contigu		
Implantation d'un bâtiment		Minimum	Maximum
A	Marge avant (m)		
B	Marge avant secondaire (m)		
C	Marge latérale (m)		
D	Marge arrière (m)		
E	Front bâti sur rue (%)		
F	Emprise au sol du bâtiment (%)		
	Type de structure		
	Habitation (H1) - 1 logement		
	Habitation (H1) - 2 ou 3 logements		
	Habitation (H1) - 4 logements ou plus		
	Habitation collective (H2)		
	Habitation de chambres (H3)		
	Maison mobile (H4)		
	Autre usage		
Implantation d'un bâtiment agricole		Minimum	Maximum
A	Marge avant (m)		
B	Marge avant secondaire (m)		
C	Marge latérale (m)		
D	Marge arrière (m)		
	Marge de recul d'une ligne de terrain adjacente à un type de milieux de catégorie T2, T3, T4 T5 ou T6 (m)		
Architecture d'un bâtiment		Minimum	Maximum
A	Largeur d'un bâtiment (m)		
	Isolé		
	Jumelé		
	Contigu		
B	Superficie de plancher (m ²)		
C	Nombre d'étages		4
D	Hauteur d'un bâtiment (m)		13,1
E	Hauteur d'un étage de rez-de-chaussée (m)		
F	Hauteur du plancher du rez-de-chaussée (m)		
	Sans distinction selon l'usage		2,2
	Habitation (H)		
	Autre usage		
G	Plan angulaire (degré)		
H	Largeur d'un plan de façade principale (m)		
I	Ouverture d'une façade principale au rez-de-chaussée (%)		
	Sans distinction selon l'usage		
	Habitation (H)		
	Autre usage		
J	Ouverture d'une façade principale aux autres étages (%)		
K	Largeur d'une façade aveugle au rez-de-chaussée (m)		

T4.3-1848

Architecture d'un bâtiment (suite)

		Type	
Matériaux de revêtement autorisés		Minimum	Maximum
L	Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)		
M	Hauteur d'une porte de garage (m)		
N	Superficie de plancher des étages supérieurs à 24 m ²		
O	Retrait avant des étages (m)		
	Hauteur entre 10 m et 24 m		
P	Marge latérale et arrière des étages (m)		
	Hauteur supérieure à 12 m		
	Hauteur supérieure à 24 m		
Q	Distance entre des parties de bâtiment de grande hauteur d'un même bâtiment (m)		

Aménagement d'un terrain		Minimum	Maximum
A	Proportion d'un terrain en surface végétale (%)		
B	Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale (%)		
C	Proportion d'un terrain en surface carrossable (%)		
	Bande tampon	Type de milieux adjacent	
	A		
	B		
	C		
	D		
	E		
	F		
	G		

		Type
Entreposage extérieur autorisé		
Étalage extérieur autorisé		

Stationnement

		Cour avant	Cour avant secondaire	Cour latérale	Cour arrière
Emplacement d'une aire de stationnement					
Emplacement d'une aire de chargement et de déchargement					
		Minimum	Maximum		
A	Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale (%)				
B	Largeur de l'entrée charretière (m)				
	Nombre minimum de cases - Usage principal de la catégorie d'usages « Habitation (H) »		Minimum		
	Par logement				
	Par chambre				
	Pour visiteur (bat. de 10 log. ou ch. et plus)				
	Usage additionnel à un usage de la catégorie d'usages « Habitation (H) »				
	Nombre minimum de cases - Autre usage				
	Usage principal				
	Usage additionnel				
	Aire principale de rassemblement				

Utilisation des cours et des toits

Utilisation des cours et des toits autorisée		Type	
Bâtiment sans distinction			
Habitation de 1 à 3 étages			
Autre bâtiment			
		Minimum	Maximum
A	Emprise au sol de l'ensemble des bâtiments accessoires (%)		
C	Hauteur d'une porte de garage d'un bâtiment accessoire (m)		

T4.3-1848	
Affichage	Type
A Affichage autorisé	
Usages et densité d'occupation	
Usage spécifiquement autorisé	

.....
Usage spécifiquement prohibé

Autres dispositions particulières	
Article 1861	
Article 1923.2	